

Rennes, le 2 décembre 2022

Service routier hivernal: les agent.es du Département prêt.es à intervenir contre le verglas et la neige

Les équipes du Département interviennent quotidiennement pour entretenir et sécuriser les routes départementales. Dans le strict respect des consignes sanitaires, le Président du Conseil départemental a souhaité maintenir un service aux habitant.e.s le plus élevé possible sur l'ensemble de ses champs de compétences, notamment en matière de sécurité routière.

Coup de froid, verglas, voire neige : les conditions météorologiques rendent parfois la circulation et la conduite difficiles. Pour y faire face, le Département est en alerte depuis le 21 novembre. Effectif jusqu'au 6 mars 2023 (prolongation au besoin), son service routier hivernal prend tout son sens ces jours-ci, alors que les températures chutent fortement.

Le Département a mis en place un dispositif spécifique avec des personnels et des moyens adaptés pour affronter le verglas qui a fait son apparition depuis quelques jours, notamment au petit matin (astreinte des agent.es, engins de déneigement et de salage, approvisionnement en sel...).

Durant tout l'hiver, 13 équipes composées d'un patrouilleur, d'un chauffeur et d'un saleur, sont opérationnelles 7j/7 et 24h/24. Elles resteront en alerte jusqu'en mars 2023.

Les chiffres du service routier hivernal (hiver 2021-2022):

- 586 patrouilles réalisées
- 172 opérations de salage
- 536 tonnes de sel répandues

1910 km sous surveillance, dont 690 km 24h/24

Les équipes sont mobilisables à tout moment. Le patrouilleur de chaque équipe intervient le premier. Il surveille ce réseau principal en s'appuyant sur des données des services météorologiques, stations météorologiques routières et autres équipements de mesures. A partir des éléments recueillis, il décide ou non d'appeler son équipe d'astreinte, qui a en charge de réaliser le traitement approprié. En cas de besoin, à partir de 6 h du matin, ce sont les routes qui permettent de rejoindre ce réseau principal qui font l'objet d'une intervention (un total de 1 220 km).

Aux limites du territoire, les itinéraires ont été définis en cohérence avec Rennes Métropole et les Départements voisins. Des conventions ont ainsi été signées afin d'améliorer l'efficacité des traitements en limite de département.

L'objectif est de maintenir un réseau routier praticable et d'assurer la desserte des différents secteurs du territoire. Les équipes ne peuvent cependant pas agir sur les 4633 km de routes départementales que compte l'Ille-et-Vilaine. Le service conseille donc fortement aux usagers de rejoindre si possible et avec prudence le réseau traité. Une carte interactive indiquant les conditions de circulation en temps réel est disponible sur le lien suivant : <https://www.ille-et-vilaine.fr/inforoute>

En dehors de ces 1 910 km sur lequel le service hivernal est organisé, des interventions ponctuelles peuvent être menées, en fonction des moyens disponibles, en cas de danger signalé par les services de secours et de gendarmerie.

Prudence quand la météo se dégrade / nos conseils aux usagers de la route

Avant de prendre la route :

- informez-vous sur les prévisions météorologiques (notamment sur la carte de vigilance de Météo France) et sur les conditions de circulation sur l'ensemble de votre trajet,
- vérifiez votre véhicule : pneus, éclairage, essuie-glaces, accessoires obligatoires (gilet haute visibilité, triangle de signalisation), etc,
- en cas d'annonce de risques de conditions dégradées, équipez-vous de vêtements chauds, de nourriture et de boissons chaudes et si possible, différez votre départ,
- en cas d'annonces de risques importants ou exceptionnels, différez votre départ.

Sur la route :

- adaptez votre vitesse,
- allongez de façon significative les distances de sécurité,
- adoptez une conduite souple, évitez les manœuvres brutales (accélération, freinage et changement de direction),
- anticipez les risques en regardant loin devant vous,
- facilitez le passage des engins de salage et de déneigement, ne les doublez pas,
- respectez les consignes diffusées (restrictions de circulation...).

En pièce-joint les circuits des services hivernaux du Département, de l'Etat et de Rennes Métropole pour 2022-2023.